

Croix-Rouge internationale

Objektyp: **Group**

Zeitschrift: **La Croix-Rouge suisse**

Band (Jahr): **77 (1968)**

Heft 2

PDF erstellt am: **22.07.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

tin. Le timbre a été dessiné par M^{lle} P. Lambert, il sera suivi chaque année d'une nouvelle figurine de Croix-Rouge et représentant un saint ou une sainte célèbre pour sa charité.

1968 T. 7 2.30 fr. « Croix-Rouge monégasque 1948-1968 ». Saint Martin, croix-rouge.

*

Réunion

Les deux timbres de Noël de la Croix-Rouge française ont paru pour le Département de la Réunion avec surcharge en francs CFA. Premier jour 17 décembre.

1967	S. 14	12 + 5 fr. CFA sur 0.25 + 0.10	Joueur de flûte, croix rouge. Vert/rouge Surcharge noire.
	S. 15	15 + 5 fr. CFA sur 0.30 + 0.10	Joueur de violon, croix rouge. Violet/rouge. Surcharge noire.

*

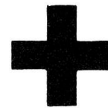
Sénégal

Un timbre de Croix-Rouge de Fr. 50.— a été émis à Dakar le 23 décembre.

1967 T. 2 50.— fr. Infirmière nourrissant un bébé et croix rouge.
Brun havane/rubis/vert jade.

t.

Croix-Rouge
internationale



La Croix-Rouge suisse à l'aide de sa société sœur yougoslave

L'ampleur des désastres provoqués par le tremblement de terre survenu le 30 novembre dernier, au matin, dans le sud-ouest de la Yougoslavie, aux confins de la Macédoine et de l'Albanie, a incité la Croix-Rouge yougoslave — qui avec le concours de l'Armée et sous la direction des autorités de la République de Macédoine avait pris en main l'organisation des opérations de secours — à solliciter l'apport d'une aide internationale.

Répondant à cet appel et mettant à contribution son Fonds des catastrophes, la Croix-Rouge suisse fit parvenir sans retard à sa Société sœur yougoslave, à titre de secours d'urgence immédiate, un premier envoi de 700 couvertures d'une valeur de Fr. 10 000.—. Disposant par ailleurs, pour cette action particulière, d'un subside fédéral de Fr. 50 000.— et d'un don privé de Fr. 2500.—, notre Société nationale put encore procéder à un deuxième envoi de secours destinés aux sinistrés dont le nombre est estimé à plus de 50 000 et dont 4 000 (soit des femmes, des enfants et des personnes âgées)

furent sans retard évacués et accueillis dans des centres d'hébergement provisoire.

Ces secours ont comporté 2000 couvertures et 1000 sur-vêtements trainings dont la moitié pour enfants et 500 pour adultes. Comme le premier, ce nouvel envoi fut adressé directement à Belgrade, au siège central de la Croix-Rouge yougoslave qui procédait aux distributions.

Rappelons que le séisme, d'une très grande intensité, a non seulement cruellement éprouvé la petite ville de Debar et ses environs, mais s'est étendu encore à plusieurs autres districts et touché près de 70 villages.

Il s'agit de la catastrophe la plus grave qui se soit produite dans cette région depuis la destruction partielle de Skopje, en juillet 1963.

Aide de la Croix-Rouge aux victimes des inondations en Algérie

A la suite des graves inondations qui ont sévi à fin décembre dans les vastes départements algériens de l'Aurès et de Constantine, des dizaines de villages se trouvent coupés du reste du pays et des

milliers de familles qui ont perdu tous leurs biens ont été regroupées dans des camps de tentes où règne un froid glacial.

Le Croissant-Rouge algérien qui a pris en mains l'assistance des sinistrés a demandé une aide internationale par le truchement de la Ligue des Sociétés de la Croix-Rouge.

Cette dernière a immédiatement prélevé sur ses stocks d'urgence entreposés à Marseille 100 tentes et 2700 couvertures et lancé un appel à ses membres. Répondant à cet appel, la Croix-Rouge suisse disposant d'une contribution de Fr. 10 000.— prélevée sur son Fonds des catastrophes et d'un subside fédéral de Fr. 50 000.— a sans retard fait parvenir à sa société sœur algérienne 2000 couvertures et 600 sur-vêtements trainings.

Au Yémen

Vu la poursuite des hostilités, le Comité international de la Croix-Rouge a demandé à la Croix-Rouge suisse d'assurer une nouvelle fois la relève de l'équipe médicale suisse qui déploie son activité en territoire royaliste depuis le mois d'août 1966 et dont la mission arrivait à échéance au début de février 1968; à la suite de cette demande, une nouvelle équipe composée de deux médecins et de trois infirmiers a quitté la Suisse à destination du Yémen à fin janvier 1968.

En faveur des victimes des inondations au Portugal

A la suite des inondations qui ont sévi au Portugal à fin novembre 1967, — catastrophe à la suite de laquelle aucun appel international n'avait été lancé — le canton de Genève a confié un montant de Fr. 10 000.— à la Croix-Rouge suisse pour l'apport d'une aide aux sinistrés. Selon les recommandations de la Croix-Rouge portugaise, ce montant a été consacré à la fourniture de conserves de viande aux habitants d'un faubourg de Lisbonne que la catastrophe avait laissés sans abri.

Poursuite de l'aide Croix-Rouge en faveur des victimes du conflit au Proche-Orient

Grâce à une nouvelle contribution de Fr. 162 000.— mise à sa disposition par la Confédération à fin décembre 1967, la Croix-Rouge suisse a pu poursuivre

son aide au Proche-Orient en faveur des réfugiés et autres personnes nécessiteuses. Il s'est agi en l'occurrence de la fourniture de couvertures, de tentes et d'autres secours particulièrement urgents à cette époque de l'année. Destinés à parts égales à la Syrie, à la Jordanie et à la Cisjordanie, ces secours ont été distribués par les soins des délégués du Comité international de la Croix-Rouge et de la Ligue des Sociétés de la Croix-Rouge, ainsi que par les Croissants-Rouges syrien et jordanien. Par ailleurs, le Conseil communal de la ville de Zurich a confié à notre Institution un don de Fr. 100 000.— pour l'apport d'une aide en Cisjordanie.

Compte tenu de ces deux dernières contributions, les fonds remis à la CRS au 31 décembre 1967 depuis le début de son action au Proche-Orient s'élevaient au total à Fr. 915 000.—.

Dernière en date: La catastrophe de Sicile

Aussitôt que la nouvelle du tragique tremblement de terre qui s'est abattu sur la partie occidentale de la Sicile, fut connue la Croix-Rouge suisse se mit immédiatement en rapport avec la Croix-Rouge italienne. Cette dernière, engagée dans les opérations de secours dès les premières heures, avait déjà envoyé d'urgence sur les lieux des postes de secours mobiles et du personnel médical et infirmier, et lancé une collecte de sang, de fonds et de vivres sur l'ensemble de la péninsule italienne.

Elle nous signala aussi que les ressources nationales paraissaient devoir se révéler suffisantes pour faire face à la situation, mais que des tentes, des couvertures, des vivres en provenance de l'étranger seraient néanmoins fort bienvenus.

La Croix-Rouge suisse procéda donc immédiatement à l'envoi de 4000 couvertures, 3 tonnes de conserves de viande, d'aliments pour nourrissons et de 1000 sur-vêtements trainings. Le 20 janvier (date à laquelle nous écrivons ces lignes), elle s'appropriait en outre à expédier 100 tentes, ainsi que 10 tonnes de lait en poudre mis à disposition par la Confédération, qui a par ailleurs confié à notre Institution une contribution de Fr. 100 000.— qui couvrira la moitié du coût de ces secours d'urgence d'une valeur totale de Fr. 200 000.—.

Notre Institution envisage, dans la mesure des fonds dont elle disposera pour cette action d'entraide, prendre une part active à la réinstallation des sans-abri et à la reconstruction des habitations détruites.